



Société Française  
d'Alcoologie  
Reconnue d'utilité publique  
(décret du 29 octobre 1998)

Le 29 octobre 2008

Président fondateur  
**Dr Pierre Fouquet**

Présidents d'honneur  
**Pr Jean Adès**  
**Pr Maurice Bazot**  
**Pr Jean-Dominique Favre**  
**Pr François Paille**

Trésorier honoraire  
**Pr Jacques Weill**

#### Conseil d'administration

Présidente  
**Pr Martine Daoust**

Vice-présidents  
**Dr Thierry Danel**  
**Dr Didier Playoust**  
Chargé de mission auprès de la présidente  
**Pr Michel Reynaud**

Secrétaire général  
**Pr Michel Lejoyeux**  
Secrétaire général adjoint  
**Dr Paul Kiritzè-Topor**

Trésorière  
**Dr Dorothee Lécailier**

Trésorier adjoint  
**Dr Jean-Yves Bénard**

Administrateurs  
**Pr Dominique Barrucand**  
**Dr Amine Benyamina**  
**Dr Christian Dignonnet**  
**Pr Jean-Dominique Favre**  
**Dr Benoît Fleury**  
**Dr Claudine Gillet**  
**Dr Eric Hispard**  
**Dr Yannick Le Blévec**  
**Pr François Paille**  
**Pr Michel Reynaud**  
**Dr Alain Sarda**  
**Dr Jacques Yguel**

Représentants auprès de  
la Fédération Française d'Addictologie  
**Pr Martine Daoust**  
**Dr Eric Hispard**  
**Pr François Paille**  
**Dr Alain Sarda**

Une forte publicité a actuellement cours en faveur du baclofène, médicament myorelaxant destiné à soigner des pathologies neurologiques précises. Cette publicité fait suite à la publication récente d'un livre dont l'auteur relate son auto-expérimentation du baclofène à fortes doses auquel il attribue la guérison de son alcoolodépendance.

La médiatisation de ce témoignage a entraîné de la part de nombreux patients alcoolodépendants la demande d'une prescription de baclofène en dehors des indications reconnues par l'autorisation officielle de mise sur le marché (AMM) et à des doses beaucoup plus importantes que les doses utilisées habituellement en neurologie, pour suivre les recommandations de l'auteur du livre.

La Société française d'alcoologie (SFA) tient à cette occasion à insister sur les points suivants :

- (1) La mise sur le marché et la prescription d'un traitement visant à réduire l'appétence à l'alcool ne peut déroger aux règles rigoureuses applicables à tout médicament ; ces règles ont pour objectif d'exiger la démonstration de son efficacité et de son innocuité. Dans ces dernières années une étude menée chez l'homme a donné un résultat encourageant (mais non spectaculaire) qui rend raisonnable la poursuite de recherches méthodologiquement indiscutables. Mais les données scientifiques actuelles ne justifient pas aujourd'hui la prescription de baclofène à ces doses et dans le traitement de l'alcoolodépendance.
- (2) Ce traitement est complexe et multifactoriel, comme la dépendance elle-même. Nous souhaiterions que les médias n'entretiennent pas l'illusion qu'un traitement médicamenteux, si actif fût-il, puisse constituer une réponse globale à un trouble dont les composantes sociale, psychologique, biologique sont intriquées.
- (3) La recherche alcoologique en France est active. Ses orientations doivent continuer de se fonder sur le corpus de connaissances accumulées conjointement par les patients, les cliniciens et les chercheurs, sans céder à l'effet de mode. Les médias pourront être d'un précieux secours en rappelant au grand public comme aux décideurs la place de l'alcool dans les problèmes de santé des Français, place qui appelle une mobilisation dans la recherche comme dans l'ensemble des dispositifs de soin.

Au nom du Conseil d'administration,

Professeuse Martine Daoust,  
Présidente de la SFA

Secrétariat général et siège social  
c/o Princeps Editions  
64, avenue du Général de Gaulle  
F-92130 Issy-les-Moulineaux  
Tél. : 33 (0) 1 46 38 24 14  
Fax : 33 (0) 1 40 95 72 15  
princeps.gdumas@wanadoo.fr